

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 2681

présenté par

M. Ballard, M. Allisio, Mme Auzanot, M. Barthès, M. Baubry, M. Beaurain, M. Bentz,
M. Berteloot, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Bovet,
M. Buisson, M. Cabrolier, M. Catteau, M. Chenu, M. Chudeau, Mme Colombier, Mme Cousin,
Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fournas, M. de Lépinau, M. Dessigny, Mme Diaz,
Mme Dogor-Such, M. Dragon, Mme Engrand, M. Falcon, M. François, M. Frappé, Mme Galzy,
M. Giletti, M. Gillet, M. Girard, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, M. Grenon,
M. Guiniot, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Houssin, M. Jacobelli, Mme Jaouen, M. Jolly,
Mme Laporte, Mme Lavalette, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lelouis, Mme Levavasseur,
Mme Loir, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet, M. Marchio, Mme Martinez,
Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, M. Meizonnet, Mme Menache,
M. Meurin, M. Muller, Mme Mélin, M. Ménagé, M. Odoul, Mme Mathilde Paris,
Mme Parmentier, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, Mme Robert-
Dehault, Mme Roullaud, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck,
M. Taché de la Pagerie, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne, M. Tivoli et M. Villedieu

ARTICLE 2

À l'alinéa 2, substituer à la date

« 2030 »

la date :

« 2027 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce texte expose un objectif administratif louable : celui d'augmenter de manière significative le nombre de personnes formées aux métiers de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Cependant, il soulève une problématique cruciale : l'agriculture française et européenne est en proie à une crise

profonde, en grande partie due à la vente de produits à perte. Les céréales, le lait, une partie des produits carnés sont sacrifiés sur l'autel d'une concurrence déloyale, et même certains vins peinent à trouver acquéreurs.

La question essentielle qui se pose est celle du revenu. Une exploitation agricole doit pouvoir commercialiser ses produits avec une marge bénéficiaire raisonnable, sous peine de disparaître à terme.

Attirer les jeunes vers une profession menacée par des mécanismes économiques défavorables et des contraintes environnementales croissantes est une tâche ardue, voire illusoire.

La formation reste un pilier fondamental, mais elle ne peut être dissociée de la question du revenu. Assurer un revenu viable aux agriculteurs, en adéquation avec leurs investissements et leur travail acharné, est non seulement juste, mais aussi crucial pour préserver notre tissu agricole et garantir la sécurité alimentaire de notre nation.

C'est là le fondement d'une politique agricole digne de ce nom que ce texte ne propose pas, bien loin des attentes fondamentales de la profession. Se fixer l'année 2030 comme objectif d'amener suffisamment de jeunes à choisir cette voie de formation est bien trop éloigné des attentes et besoin de la profession et de notre souveraineté alimentaire.